



**Votre adolescent a entre 12 et 17 ans ?
N'attendez pas la rentrée pour le faire vacciner !**

Les adolescents volontaires peuvent dès à présent prendre rendez-vous dans les centres de vaccination ou en ville (médecins traitants, infirmiers, pharmacies...) :

- sur le site sante.fr ou vitemadose.fr
- en appelant le **0 800 009 110** (numéro gratuit, 7j/7, de 6h à 22h)
- en parlant avec votre **médecin traitant**

DES CRÉNEAUX SONT DISPONIBLES.

4 bonnes raisons de vacciner votre adolescent

1

POUR PROTÉGER SA FAMILLE ET SES AMIS

La vaccination réduit les risques de transmission du virus. Il peut ainsi mieux protéger les personnes fragiles de son entourage des formes graves de la maladie.

2

POUR LE PROTÉGER

Grâce à la vaccination, les plus jeunes auront moins de risque de tomber malades et éviteront les risques de développer des formes graves de «Covid long», même si celles-ci sont rares chez les jeunes.

3

POUR QU'IL CONTRIBUE À L'IMMUNITÉ COLLECTIVE

En étant vacciné, il contribue à réduire la circulation du virus et éviter à terme de nouvelles mesures contraignantes.

4

POUR SON BIEN-ÊTRE MENTAL

La vaccination permettra de retrouver plus rapidement une vie normale, sans écoles fermées, avec des sorties, du sport, de la culture et des interactions sociales.

Questions pratiques sur la vaccination

QUELS SONT LES VACCINS UTILISÉS ?

Il s'agit des vaccins à ARN messager (Moderna, Pfizer). Leur rôle est d'apprendre au système immunitaire à produire la protéine S (Spike) pour fabriquer un antigène spécifique du coronavirus. Leur efficacité est de plus de 90% contre le variant Delta.

POURQUOI SE FAIRE VACCINER QUAND ON A DÉJÀ EU LA COVID ?

Avoir contracté la Covid ne garantit pas une protection optimale sur le long terme, notamment face aux variants. Le vaccin permet une stimulation nécessaire des défenses naturelles déjà acquises.

UNE OU DEUX DOSES ?

Deux, comme les adultes, espacées de 3 à 7 semaines pendant l'été. La dose unique est réservée aux adolescents qui auraient déjà été infectés par la Covid-19. Un délai d'au moins 2 mois après l'infection est nécessaire pour se faire vacciner.

Conserver le résultat positif du test RT-PCR sert de preuve pour ne bénéficier que d'une seule injection et valider un schéma vaccinal complet. En cas de doute, dans les centres de vaccination, votre adolescent pourra avoir accès aux Tests Rapides d'Orientation Diagnostique - « Trod » qui détectent la présence d'anticorps témoignant d'une infection antérieure à la Covid-19. Un résultat positif permet de ne recevoir qu'une seule dose de vaccin.

Comment se déroule la vaccination ?

LE JOUR DE LA VACCINATION

• Les adolescents de 12 à 15 ans inclus doivent présenter :

* la carte Vitale d'un de leurs parents (ou titulaires de l'autorité parentale) ou une attestation de droit mentionnant le numéro de sécurité sociale d'un de leurs parents (ou titulaires de l'autorité parentale) ;

* ainsi qu'une autorisation parentale disponible sur le site www.solidarites-sante.gouv.fr ou en scannant le QR Code ci-contre.



• Les adolescents de 16 ans ou plus doivent présenter :

* leur carte Vitale s'ils en possèdent une, sinon celle d'un de leurs parents (ou titulaires de l'autorité parentale).

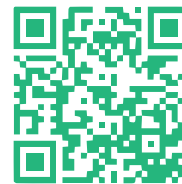
Ils peuvent décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale, sans présence parentale obligatoire.

APRÈS LA VACCINATION

Après chaque injection, l'adolescent recevra une attestation de vaccination. Il est très important de la conserver précieusement.

L'attestation de vaccination certifiée peut être téléchargée via le site Ameli.fr avec le numéro de sécurité sociale du parent avec lequel l'adolescent a été enregistré lors de la vaccination.

Pour télécharger l'attestation de vaccination, rendez-vous sur le site www.attestation-vaccin.ameli.fr ou scannez le QR Code ci-dessous



i Plus d'information sur la vaccination :
www.grand-est.ars.sante.fr/je-suis-un-particulier-covid-19
<https://vaccination-info-service.fr/>

Attention : la vaccination n'est pas recommandée pour les adolescents ayant développé un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (Pims) à la suite d'une infection par la Covid-19. En cas de doute, il convient de demander conseil au médecin traitant de l'adolescent.

pass COVID-19 sanitaire

À PARTIR DU 30 SEPTEMBRE 2021 POUR LES 12/17 ANS

Dès le 30 septembre 2021, le pass sanitaire entrera en application pour les adolescents de 12 à 17 ans. Celui-ci sera nécessaire pour accéder aux rassemblements, aux événements ou aux lieux de loisirs et de culture. Son déploiement vise à sécuriser la reprise des activités qui présentent de forts risques de diffusion épidémique.

Le pass sanitaire constitue un justificatif sanitaire de l'une des trois situations suivantes :

- Un schéma vaccinal complet.
- Un test RT-PCR, antigénique ou autotest négatif supervisé par un professionnel de santé de moins de 72H.
- Un certificat de rétablissement de plus 11 jours et de moins de 6 mois pour les personnes qui ont déjà contracté la Covid.

i Plus d'information sur le pass sanitaire :
www.grand-est.ars.sante.fr/pass-sanitaire-covid-19-particuliers